drees

Études et Résultats

N° 893 • septembre 2014

1,2 million de travailleurs sociaux en 2011

La France métropolitaine compte 1,2 million de travailleurs sociaux, au 31 décembre 2011. 40 % d'entre eux travaillent auprès de particuliers employeurs, comme assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile ou aides à domicile. Les 727 000 travailleurs sociaux restants représentent 531 000 emplois « équivalents temps plein » (ETP).

Avec 383 000 salariés, correspondant à 240 000 ETP, le secteur de la prise en charge des personnes âgées dépendantes constitue le principal domaine d'emploi des travailleurs sociaux hors particuliers employeurs. Viennent ensuite le secteur du handicap avec 123 000 salariés pour 109 000 ETP, l'accueil des jeunes enfants (55 000 salariés pour 37 000 ETP) et la prise en charge des personnes en difficulté sociale (51 000 personnes pour 48 000 ETP).

Les travailleurs sociaux sont inégalement répartis sur le territoire, en particulier les assistants de service social, les conseillers en économie sociale familiale et les salariés relevant de l'éducation spécialisée. Les aides à domicile et les aides médico-psychologiques, travaillant le plus souvent auprès de personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, sont les mieux réparties entre les régions.

Rémy MARQUIER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Les professions du travail social sont sanctionnées par quatorze diplômes (encadré 1), selon la définition du travail social décrit à l'article L.451-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). On peut ajouter à ces professionnels les assistantes maternelles, qui ne disposent pas d'un diplôme *ad hoc*, mais dont l'agrément par le conseil général est soumis au suivi d'une formation spécifique.

Ces diplômes sont de niveaux de qualification divers, allant du niveau V, correspondant à un BEP ou un CAP, aux niveaux I et II, correspondant au master. Les métiers du travail social, très variés, se retrouvent dans de nombreux secteurs d'activité, ne se bornant pas au secteur dit « social et médico-social ». À titre d'exemple, les grandes entreprises ou les écoles emploient un nombre important d'assistants de service social. Parallèlement, le secteur social et médico-social, qui comptait 1,7 million de salariés en 2010, n'est pas constitué uniquement de travailleurs sociaux : on y trouve aussi des professions paramédicales ou médicales, des personnels de l'éducation ou des services administratifs *stricto sensu* (gestionnaire, comptable, etc.)[1].

1,2 million de travailleurs sociaux, dont 39 % employés par des particuliers

À la fin 2011, tous secteurs d'activité confondus[2], 1,2 million de travailleurs sociaux sont employés en France métropolitaine[3] (tableau 1 et encadré 2). 39 % d'entre eux travaillent auprès de particuliers employeurs. Les deux tiers s'occupent de la garde de jeunes enfants, comme assistantes maternelles ou comme gardes d'enfants au domicile des parents. Les autres travaillent comme aides à domicile auprès de personnes âgées dépendantes ou de personnes en situation de handicap.

Les sources à disposition ne permettent pas de répertorier les salariés de particuliers employeurs en équivalents temps plein (ETP). De ce fait, et sauf mention contraire, la suite de l'étude exclut ce champ spécifique du travail social. En dehors de ces emplois, on dénombre 727 000 tra-

1. Voir « Le champ social et médico-social : une activité en forte croissance, des métiers qui se développent et se diversifient », Pôle emploi, mai 2012.
2. Y compris en dehors du secteur social et médico-social.
3. Il n'est pas possible d'avoir un décompte précis des aides à domicile employés par des particuliers dans les départements d'outre-mer, aussi le champ de cet article se limite à la Métropole.

ENCADRÉ 1

Métiers et diplômes du travail social

Les diplômes du travail social sont définis par le Code de l'action sociale et des familles, aux articles D.451-11 à D.461-3. Au total, on compte quatorze diplômes pour les métiers suivants :

• Le diplôme d'État d'aide médico-psychologique (AMP)
L'AMP accompagne au quotidien des personnes âgées ou handicapées dans les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacements, etc.). Il a également un rôle d'encouragement et de soutien à la communication ;

• Le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (AVS)
L'AVS intervient en général au domicile des personnes qui ne peuvent assumer seules les tâches de la vie quotidienne (personnes âgées, familles, personnes handicapées, malades) ;

• Le diplôme d'État d'assistant familial (AF)
L'AF accueille de façon permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique ;

• Le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
Le TISF intervient, sur le lieu de vie, auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières (décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap, etc.). Il épaule la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, aide aux devoirs) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants ;

• Le diplôme d'État de moniteur éducateur (ME)
Le ME participe, en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée, à l'action éducative et à l'organisation de la vie quotidienne des enfants, adolescents ou adultes en difficulté ou handicapés accueillis dans les institutions médico-sociales ;

• Le diplôme d'État d'assistant de service social (ASS)
L'ASS intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il apporte une aide et un soutien, aussi bien psychologique, social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter l'insertion sociale et professionnelle ;

• Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (ES)
L'ES concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver l'autonomie, à développer les capacités de socialisation, d'intégration ou d'insertion. Il favorise également les actions de prévention ;

• Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (EJE)
L'EJE assure des fonctions d'accueil et d'éducation d'enfants âgés de 0 à 7 ans en relation avec leurs parents. Il les accompagne dans l'apprentissage de l'autonomie, de la vie sociale ;

• Le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (ETS)
L'ETS est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle qu'il transmet aux personnes dont il a la charge. Il est ainsi spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des jeunes ou des adultes ;

• Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (CESF)
Le CESF aide les individus, les familles et groupes à résoudre leurs problèmes de vie quotidienne par l'information, le conseil technique, l'organisation de formations ;

• Le diplôme d'État de médiateur familial (MF)
Le MF accompagne les personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction du lien familial et d'aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille ;

• Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
Les responsables d'une unité de travail assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service. Intermédiaires entre la direction et les équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations ;

• Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
Les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale doivent assurer aux usagers une prise en charge individualisée de qualité, faciliter l'expression, la satisfaction des besoins, l'accès aux droits et l'exercice effectif de la citoyenneté ;

• Le diplôme d'État d'ingénierie sociale
Les titulaires du diplôme sont en capacité de conduire l'analyse de questions sociales complexes prenant en compte le cadre des politiques sociales, les contextes organisationnels et territoriaux, les problématiques sociales, familiales et individuelles. De plus, ils peuvent concevoir, mettre en œuvre, valoriser des études et des recherches fondées sur des approches pluridisciplinaires et participatives et, enfin, mobiliser, enrichir, exploiter les outils d'observation et de veille sociale.

TABLEAU 1

Effectifs des travailleurs sociaux selon la profession et le secteur d'activité

	ESMS* : difficultés sociales, aide sociale à l'enfance	ESMS* : personnes handi-capées	ESMS* : personnes âgées**	Établis-sements de santé	Établis-sements d'accueil de jeunes enfants	État, collectivités locales, agences publiques	Autres : caisses de Sécurité sociale, mutuelles…	Total hors particuliers employeurs	Particuliers employeurs***
Cadres de l'intervention socio-éducative	4 900	2 600	7 300	520	310	7 500	2 900	25 900	-
Assistants de service social	1 400	4 500	630	7 900	1 400	6 500	11 100	33 500	-
Conseillers en économie sociale familiale	1 600	1 800	160	-	70	100	6 100	9 900	-
Éducateurs spécialisés	26 300	30 500	190	3 600	1 500	29 600	6 200	97 900	-
Moniteurs éducateurs	11 100	20 900	440	-	200	920	3 100	36 700	-
Éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier	1 000	18 600	-	-	40	60	2 500	22 300	-
Éducateurs de jeunes enfants	1 900	1 300	-	-	14 200	-	770	18 200	-
Aides médico-psychologiques	690	40 100	20 600	-	550	50	1 900	63 800	-
Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	2 000	880	21 600	-	33 400	17 800	-	75 700	308 300
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	280	1 600	332 600	-	3 700	-	-	338 200	165 400
Autres (non classables par ailleurs)	-	-	-	5 000	-	470	-	5 500	-
Ensemble des professions sociales	**51 200**	**122 800**	**383 400**	**17 000**	**55 500**	**63 000**	**34 500**	**727 400**	**473 700**

* Établissements et services sociaux et médico-sociaux.

** Y compris services d'aide à domicile.

*** Aides à domicile et assistantes maternelles employées auprès de particuliers, directement ou par voie mandataire.

Note • Les chiffres sont arrondis, les totaux correspondent à la somme arrondie, d'où un décalage possible avec la somme des arrondis.

Champ • France métropolitaine, effectifs au 31 décembre 2011.

Sources • INSEE - DADS et SIASP ; DREES - enquêtes SAE 2011, EHPA 2011 et ES 2008 et 2010 ; IRCEM. Calculs DREES.

ENCADRÉ 2

Bases de données et nomenclatures utilisées

À partir de sources multiples, il est possible de recenser les travailleurs sociaux. Toutefois, la nomenclature des formations utilisée dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) s'avérant trop détaillée pour la plupart d'entre elles, c'est la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'INSEE qui est utilisée dans cet article[1].

Les travailleurs sociaux étant employés dans des secteurs d'activité très divers, leur recensement nécessite de croiser plusieurs bases de données, issues de sources administratives ou d'enquêtes ; ces bases de données permettent par ailleurs d'obtenir la répartition par sexe dans ces secteurs :

• Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) : la DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute structure employant des salariés. Les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement la masse des salaires qu'ils ont versés, les temps de travail salariés, les effectifs employés et la liste de leurs salariés ; le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales ;

• Le système d'information des agents du service public (SIASP) : depuis 2009, le SIASP recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Il constitue l'équivalent pour le secteur public des DADS ;

• L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA 2011) : cette enquête, menée tous les quatre ans par la DREES, interroge l'ensemble des EHPA de France, et permet notamment de remonter des données individuelles sur le personnel employé dans ces structures ;

• L'enquête auprès des établissements et services pour personnes handicapées (ES 2010) : cette enquête de la DREES est également quadriennale et correspond à l'équivalent de l'enquête EHPA pour les personnes handicapées ;

• L'enquête auprès des établissements et services pour personnes en difficulté sociale (ES 2008) : cette enquête de la DREES est également quadriennale et correspond à l'équivalent de l'enquête EHPA pour les adultes et familles en difficulté sociale, et pour les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance ;

• La statistique annuelle des établissements (SAE) : la SAE est une enquête administrative exhaustive obligatoire, réalisée chaque année par la DREES auprès de tous les établissements de santé de France, pour recueillir des informations sur leur activité, leurs capacités, leurs équipements, et leurs personnels médicaux et non médicaux ;

• La base de données de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) : cette base de données fournit les effectifs de salariés de particuliers employeurs pour un trimestre donné.

Les bases de données n'ayant pas toutes la même période de référence, les effectifs calculés ont été redressés, dans la mesure du possible, en fonction de leur évolution prévisible jusqu'au 31 décembre 2011. Des redressements ont ainsi été opérés sur les enquêtes EHPA et ES sur les effectifs salariés, en tenant compte de l'évolution des capacités d'accueil des établissements.

Toutes ces bases de données n'utilisent pas la même nomenclature des professions : seules les enquêtes de la DREES permettent de recenser précisément les travailleurs sociaux tels que définis par le CASF. Les sources de l'INSEE utilisent quant à elles la PCS, plus agrégée. Pour permettre les comparaisons, c'est cette dernière nomenclature qui est utilisée. Des regroupements ont été opérés sur les données des enquêtes ES et EHPA.

1. Il est toutefois possible pour certains secteurs d'activité, d'étudier le travail social selon la nomenclature précise du CASF : c'est le cas pour le secteur de l'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, logements-foyers…), des établissements et services pour les personnes handicapées (MAS, FAM, ITEP…), des établissements et services pour les personnes en difficulté sociale (CHRS, CADA…) et des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (MECS, foyers de l'enfance…). Pour en savoir plus, se reporter aux publications issues des enquêtes EHPA et ES pilotées par la DREES.

vailleurs sociaux, correspondant à 531 000 ETP.

Plus de la moitié exerce auprès de personnes âgées

En dehors des particuliers employeurs, 53 % des travailleurs sociaux, soit 383 000 personnes, exercent auprès de personnes âgées, principalement comme aides à domicile, et sont employés par des associations, des communes (*via* les centres communaux d'action sociale) ou des entreprises privées. Les aides à domicile représentent, à elles seules, 87 % des travailleurs sociaux prenant en charge des personnes âgées dépendantes. S'agissant de loin de la profession qui travaille le plus souvent à temps partiel[4] (graphique 1), les 333 000 aides à domicile employées par des structures en mode prestataire (par opposition au mode mandataire ou à l'emploi direct, qui renvoient au travail auprès de particuliers employeurs) ne correspondent dans les faits qu'à 197 000 ETP[5].

Le deuxième secteur employant le plus de travailleurs sociaux à la fin 2011 est celui de l'accueil et de l'hébergement de personnes en situation de handicap, qui occupe 17 % des travailleurs sociaux, soit 123 000 personnes. On y trouve principalement des aides médico-psychologiques, la profession représentant, à elle seule, 33 % de l'emploi social du secteur. Sont également présents des professionnels de l'éducation spécialisée qui accompagnent et stimulent les personnes handicapées : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs et éducateurs techniques spécialisés, ces trois professions représentant au total 57 % de l'emploi du secteur.

51 000 professionnels dédiés aux personnes en difficulté sociale

Le secteur de la lutte contre les difficultés sociales et de l'aide sociale à l'enfance (51 000 travailleurs sociaux) comprend une part importante de professionnels de l'éducation spécialisée : 51 % des travailleurs sociaux exerçant dans des structures de prise en charge ou des clubs et équipes de prévention sont des éducateurs spécialisés et 22 % des moniteurs éducateurs. Les proportions en ETP sont similaires.

À ces travailleurs sociaux, on peut ajouter les 30 000 éducateurs spécialisés travaillant directement pour les collectivités locales et les 18 000 assistants familiaux employés par les départements. Au total, l'emploi des travailleurs sociaux dans le secteur des difficultés sociales peut être estimé à 99 000 salariés, correspondant à 89 000 ETP.

GRAPHIQUE 1

Quotités de temps de travail selon la profession



* Hors salariées de particuliers employeurs.

Lecture • Les cadres de l'intervention socio-éducative travaillent en moyenne 90 % d'un temps plein.

Champ • France métropolitaine, hors salariés de particuliers employeurs, effectifs au 31 décembre 2011.

Sources • INSEE - DADS et SIASP ; DREES - enquêtes SAE 2011, EHPA 2011 et ES 2008 et 2010. Calculs DREES.

55 000 travailleurs sociaux dans les établissements d'accueil des jeunes enfants

L'accueil des jeunes enfants constitue également un secteur d'emploi des travailleurs sociaux important. Outre les 33 000 assistantes maternelles employées par des crèches familiales et les 308 000 employés directement par des particuliers, 14 000 éducateurs de jeunes enfants exercent dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) au 31 décembre 2011.

Ces professionnels sont toutefois minoritaires parmi les salariés des EAJE. On trouve, en effet, à leurs côtés, des infirmiers ou des puéricultrices diplômées d'État (généralement dans les postes de direction), ainsi que des auxiliaires de puériculture, des titulaires de CAP petite enfance ou des agents de crèche sans certification particulière[6]. Dans les petites structures, les éducateurs de jeunes enfants occupent toutefois souvent des postes de direction[7].

Assistants de service social et conseillers en économie sociale familiale : polyvalents et inégalement répartis sur le territoire

Les problématiques auxquelles font face les travailleurs sociaux dépendent du profil des personnes qu'ils côtoient. Les 33 000 assistants de service social (ASS) et les 10 000 conseillers en économie sociale familiale (CESF) correspondent à une catégorie polyvalente, à destination de publics aux problématiques variées. Ces professionnels peuvent donc être mis en relation avec l'ensemble de la population. Figure emblématique du travail social, les assistants de service social – plus communément appelés assistantes sociales – ne représentent qu'une minorité des travailleurs sociaux : 5 % environ[8], pour 5 % des ETP. Les CESF, quant à eux, ne représentent que 1 % des emplois et 1 % des ETP.

Malgré leur polyvalence, les ASS et les CESF sont inégalement répartis sur le territoire métropolitain (carte 1), leur nombre allant de 50 à 88 professionnels pour 100 000 ha-

4. Une étude précédente réalisée sur le seul champ de l'aide à domicile a montré que le temps partiel est encore plus répandu lorsque le travail se fait auprès de particuliers employeurs. Voir Barrois A. et Devetter F.-X., 2012, « Aides à domicile : un régime temporel non stabilisé qui témoigne d'une professionnalisation inachevée », Les Conditions de travail des aides à domicile, DREES, *Dossiers Solidarité et Santé*, n° 30, p. 29-46.

5. Voir tableau 2 dans la version numérique de cette publication, sur le site Internet de la DREES : www.drees.sante.gouv.fr.

6. Voir Albérola E. et Jauneau P., 2012 : « Les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant en 2011 », DREES, *Études et Résultats*, n° 825.

7. Ce qui est aussi possible dans les grandes structures (plus de 40 places), mais de façon dérogatoire.

8. Rapporté au total hors salariés de particuliers employeurs.

9. Depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les formations aux professions sociales sont de la compétence des régions. Celles-ci sont également compétentes en ce qui concerne les formations sanitaires et l'apprentissage.

bitants d'une région à l'autre[9]. Très présents en Midi-Pyrénées, en Île-de-France et dans le Limousin, ils le sont nettement moins en Bretagne, dans l'Ouest ou dans une large partie du quart Nord-Est.

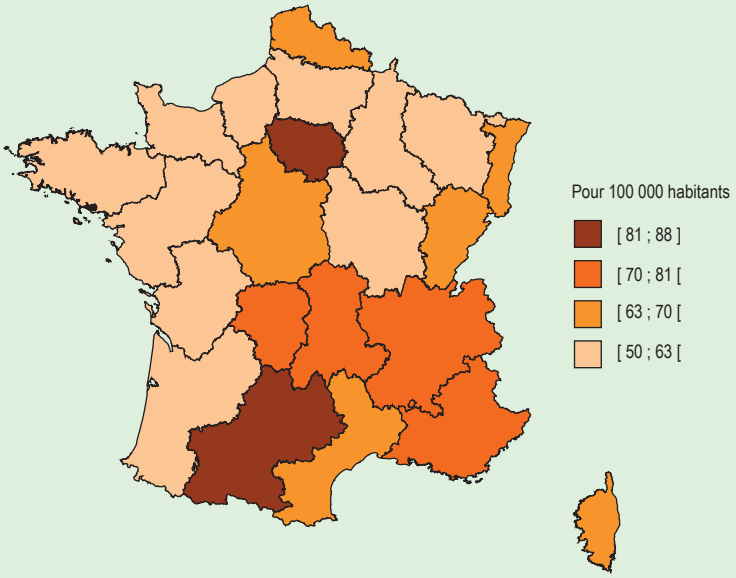
Ces disparités peuvent s'expliquer par des différences de niveaux de vie selon les régions, en partie seulement car la corrélation est faible : Midi-Pyrénées et Limousin sont plutôt des régions avec des départements ruraux pauvres[10]. Dans ce cas, deux problématiques se superposent : l'isolement et les bas niveaux de vie, nécessitant plus d'accompagnement. Le nombre de diplômés « polyvalents » augmente dans ces deux régions et les efforts que celles-ci consacrent à ces formations sociales sont plus importants qu'ailleurs : environ 7 % des inscrits aux formations de niveau III[11] prises en charge par ces régions suivent les filières d'ASS et de CESF en 2011, contre 5 % en moyenne nationale. La Picardie est également une région fortement touchée par la pauvreté. Elle dispose de peu d'ASS et de CESF, mais a beaucoup augmenté le nombre de ses diplômés entre 2007 et 2012. L'Île-de-France constitue un cas particulier : hormis dans le département de Seine-Saint-Denis, le niveau de vie y est plutôt élevé relativement aux autres régions, et les bénéficiaires de l'aide sociale y sont moins nombreux, mais la densité d'ASS et de CESF y est pourtant élevée.

La répartition géographique des professionnels de l'éducation spécialisée est très hétérogène

Les 157 000 professionnels de l'éducation spécialisée – éducateurs spécialisés (ES), moniteurs éducateurs (ME) et éducateurs techniques spécialisés (ETS) – exercent le plus souvent auprès de personnes de moins de 60 ans, handicapées ou en difficulté sociale. La répartition territoriale de ces professionnels est là aussi relativement disparate suivant les régions (carte 2). Les mieux dotées se retrouvent plutôt au Sud et dans le centre-est du territoire. L'Île-de-France figure parmi les régions les plus faiblement pourvues, avec 243 professionnels de l'éducation spécialisée pour 100 000 habitants de moins de 60 ans. Elle se situe dans la moyenne en termes d'efforts de formations d'ES, ETS ou ME : en 2011, les inscrits à ces formations représentaient 6,3 % du total des inscrits dans les formations de compétence régionale de niveau III ou IV[12], le nombre de diplômés annuels d'ES, ETS et ME ayant augmenté de 13 % en cinq ans. Autre région faiblement dotée, les Pays de la Loire forment toujours peu de professionnels de l'éducation

CARTE 1

Densités régionales d'assistant de service social et de conseiller en économie sociale familiale

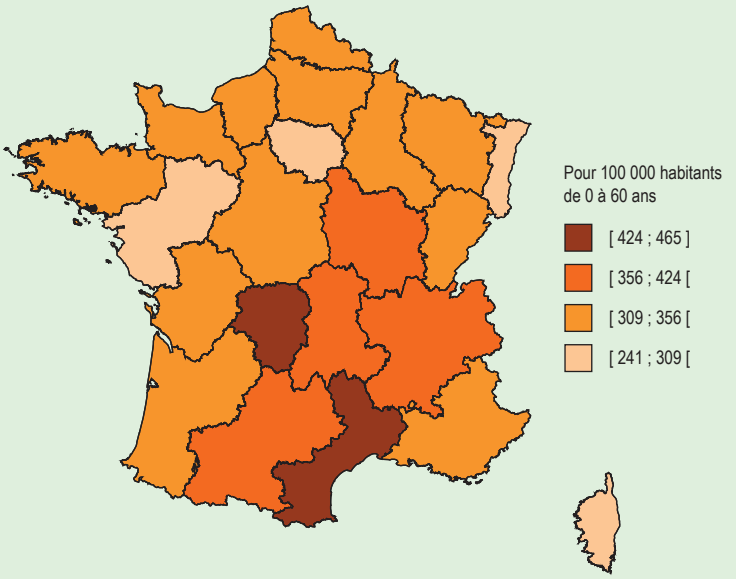


Lecture • L'Île-de-France dispose de 81 à 88 ASS et CESF pour 100 000 habitants.

Sources • INSEE – DADS et SIASP ; DREES – enquêtes SAE 2011, EHPA 2011 et ES 2008 et 2010. Calculs DREES au 31 décembre 2011, détermination des classes par la méthode de Jenks.

CARTE 2

Densités régionales de professionnel de l'éducation spécialisée



Lecture • L'Île-de-France dispose de 241 à 309 professionnels de l'éducation spécialisée (ES, ETS, ME) pour 100 000 habitants âgés de 0 à 60 ans.

Sources • INSEE – DADS et SIASP ; DREES – enquêtes SAE 2011, EHPA 2011 et ES 2008 et 2010. Calculs DREES au 31 décembre 2011, détermination des classes par la méthode de Jenks.

10. Voir Mansuy M. et Guist'hau J. (coord.), 2011, Rapport du groupe d'expérimentation ADF-DREES, « Indicateurs sociaux départementaux », DREES, *Document de travail*, série Sources et Méthodes, n° 25, septembre. Voir aussi le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) : « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », publié en 2009.

11. Équivalent au niveau bac+2.

12. Équivalent au niveau baccalauréat.

spécialisée : 3,5 % des inscrits en formation professionnelle de niveau III ou IV, contre 6,6 % sur l'ensemble de la France métropolitaine. Mais le volume annuel de diplômés a augmenté dans cette région au cours de la période récente : +15 % entre 2007 et 2012.

La répartition géographique des professionnels de l'éducation spécialisée peut répondre à deux problématiques distinctes, correspondant aux deux principaux secteurs employeurs : l'aide aux personnes en difficulté – y compris l'aide sociale à l'enfance où l'on retrouve beaucoup d'éducateurs dans les services des conseils généraux – et l'accompagnement des personnes handicapées. Ainsi, le Languedoc-Roussillon emploie davantage de ces professionnels que le Nord – Pas-de-Calais, pourtant plus pauvre. Le Languedoc-Roussillon abrite, en effet, le département de la Lozère, de loin le mieux pourvu en places d'accueil pour la prise en charge des personnes handicapées. Le Limousin est également bien équipé en établissements et services pour personnes handicapées, ce qui induit un plus fort taux de professionnels de l'éducation spécialisée qu'ailleurs[13].

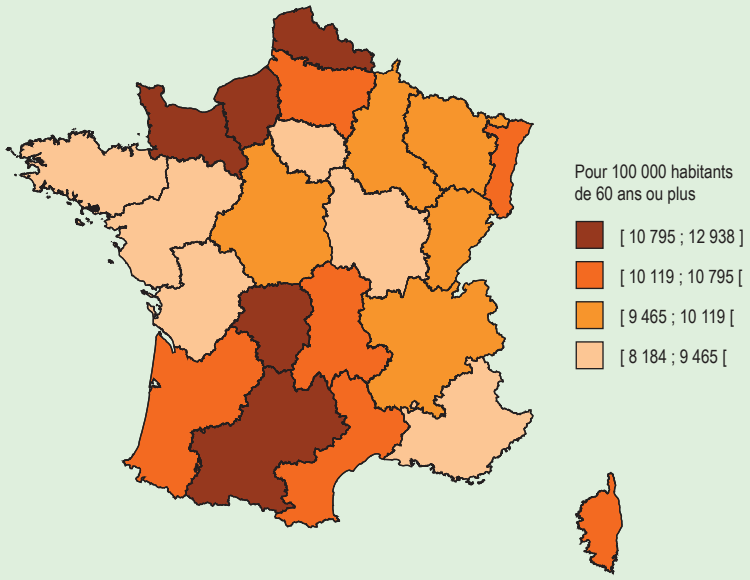
Les aides à domicile et les aides médico-psychologiques sont les mieux réparties entre les régions

La dernière – et la plus importante[14] en effectifs – catégorie de métiers concerne l'aide à la prise en charge de la dépendance : les aides à domicile et les aides médico-psychologiques. La perte d'autonomie peut venir de l'âge ou du handicap. Néanmoins, la dépendance liée à l'âge est beaucoup plus fréquente que celle liée au handicap : à la fin 2011, 356 000 personnes bénéficiaient d'une aide du département pour la prise en charge de leur handicap, contre 1 362 000 personnes âgées dépendantes en France métropolitaine[15]. C'est pourquoi on étudie ici la densité des professionnels de l'aide à la personne au regard de la population de 60 ans ou plus.

Globalement, les 504 000 aides à domicile (y compris les salariés de particuliers employeurs) et les 64 000 aides médico-psychologiques sont mieux réparties sur le territoire que les autres professions (carte 3) : la région la moins bien dotée (les Pays de la Loire) dispose de près de 8 200 professionnels pour 100 000 habitants de 60 ans ou plus ; la région la mieux dotée (la Haute-Normandie), de 12 900, soit un rapport de 1,6. La corrélation entre nombre de professionnels et nombre de diplômés apparaît faible. Outre que le besoin local de prise en charge peut être différent selon les territoires, l'explication peut également être recherchée du côté des conditions d'exercice des aides à domicile : les données ne permettent de dénombrer que les nouveaux détenteurs du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale. Or, l'exercice de la profession n'est pas conditionné à la détention de ce diplôme. D'autres titres ou diplômes existent, mais ne sont pas référencés ici. De plus, un nombre important d'aides à domicile en exercice n'ont aucun diplôme du secteur social ou sanitaire, particulièrement dans l'emploi direct. Former plus d'auxiliaires de vie sociale peut donc répondre à deux objectifs : combler un déficit structurel ou aller plus avant dans la professionnalisation du secteur[16]. Ce dernier objectif peut être atteint avec la validation des acquis de l'expérience, très développée dans l'aide à domicile[17]. Enfin, le besoin en aides à domicile peut être moins prégnant dans les régions disposant de beaucoup d'infirmières libérales ou de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) employant des aides-soignants. En effet, ces professions sont amenées à effectuer des tâches également réalisables par l'aide à domicile, en premier lieu l'aide à la toilette.

CARTE 3

Densités régionales d'aide à domicile et d'aide médico-psychologique



Lecture • L'Île-de-France dispose de 8 184 à 9 465 aides à domicile et aides médico-psychologiques pour 100 000 habitants âgés de 60 ans ou plus.

Sources • INSEE – DADS et SIASP ; DREES – enquêtes SAE 2011, EHPA 2011 et ES 2008 et 2010 ; IRCEM. Calculs DREES au 31 décembre 2011, détermination des classes par la méthode de Jenks.

13. Pour les taux d'équipement en établissements et services pour personnes handicapées, voir Makdessi Y. et Mordier B., 2013 : « Établissements et services pour enfants et adolescents handicapés – Résultats de l'enquête ES 2010 », DREES, *Document de travail*, Série statistiques, n° 177, mars ; et Makdessi Y. et Mordier B., 2013 : « Les établissements et services pour adultes handicapés », DREES, *Document de travail*, Série statistiques, n° 180, juin.

14. Les assistantes maternelles sont aussi très nombreuses, mais l'analyse de la répartition géographique de cette profession n'est pas étudiée ici. Celle-ci est largement abordée dans la publication annuelle de la DREES sur l'accueil collectif des jeunes enfants (série Études et Résultats).

15. Borderies F. et Trespeux F., 2013 : « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011 », DREES, *Document de travail*, Série statistiques, n° 176, février.

16. Voir Mansuy M. et Marquier R., 2013 : « Les aides à domicile : un engagement dans la formation tributaire du mode d'exercice », Centre d'études et de recherches sur les qualifications, *Formation Emploi*, n° 123, juillet-septembre, pp.45-66.

17. En 2011, près de 2 700 diplômes d'auxiliaire de vie sociale ont été délivrés par cette voie, pour 3 500 délivrés via la formation initiale (Source : Nahon S., 2013 : « La formation aux professions sociales en 2011 », DREES, *Document de travail*, Série statistiques, n° 175, janvier).

Directeur de la publication : Franck von Lennep
Responsable d'édition : Carmela Riposa
Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger, Laurence Grivet
Maquettiste : Thierry Betty • **Imprimeur :** Imprimerie centrale de Lens
Internet : www.drees.sante.gouv.fr
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à :
DREES - Mission Publications et Diffusion - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP
ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr